Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 38 (1909)

Heft: 6

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique scolaire

Confédération. — L'année dernière, un Comité d'initiative s'est formé pour s'occuper de l'achat du Neuhof, ancienne propriété de Pestalozzi. Dans ce but, on avait demandé au Conseil fédéral une subvention de 80 000 fr. L'accueil bienveillant que le Conseil fédéral avait fait au postulat, par lequel on le priait d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'acquérir cette terre classique de l'éducation, laissait espérer que la Confédération soutiendrait financièrement cette patriotique entreprise. C'était une illusion. Invoquant la pénurie de la caisse, le Conseil fédéral a déclaré qu'il ne donnerait pas un sou. Les Chambres seront vraisemblablement nanties de la question.

D'autre part, la Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique, réunie à Aarau, le 24 février dernier, a décidé, pour le cas où la propriété de Neuhof serait achetée en vue d'y fonder une œuvre d'éducation, de solliciter la participation financière des gouvernements cantonaux et du Conseil fédéral, que l'on espère ramener à des sentiments plus généreux. Les directeurs de l'Instruction publique ont, en outre, déclaré qu'ils recommanderaient, en faveur de l'œuvre, une collecte qui serait faite parmi la jeunesse des écoles.

Fribourg. — M. Conrad Schläpfer a demandé, pour cause de santé, d'être déchargé de l'enseignement du dessin aux cours de III^me^ et de IV^me^ années de l'Ecole normale. La Direction de l'Instruction publique a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. Schläpfer, et elle a désigné pour le remplacer M. Henri Robert, professeur au Technicum.

Tessin. — Le Grand Conseil a voté un supplément de traitement de 150 fr. en faveur des maîtres secondaires et des inspecteurs scolaires, et un autre de 100 fr. en faveur des institutrices primaires.

AVIS

Le Musée pédagogique nous informe qu'il possède, à double, un certain nombre de livres. Ces ouvrages seront remis gratuitement, sur demande, aux membres du corps enseignant qui visitent le Musée.